

## DÉCISION N°2019-425 DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 modifiée du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

## **DÉCIDE**

## Article 1

En l'absence de M. Tuan LE MINH, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Louis-Marie GARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

## Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 23 décembre 2019 et le mardi 31 décembre 2019 inclus.

La directrice générale,

**Marie-Luce BOUSSETON** 

1